



MUNICIPALITÉ DE
COURRENDLIN

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 9 DECEMBRE 2013,
19H45, HALLE DE GYMNASTIQUE

Président : M. Francis Périat
Secrétaire : Mme Stéphanie Willemin
Scrutateurs : M. Jürg Furrer
M. Albert Jost
Huissiers : M. Jean Fähndrich
Mme Liridona Havolli

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	1931
• Hommes	949
• Femmes	982

Electeurs présents	38
• Hommes	29
• Femmes	9
Taux de participation	1,96%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2014, la quotité d'impôts et les taxes communales
Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal
3. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement :
Transports et Energie (*M. Joël Burkhalter*)
 - Parc informatique de l'administration communale Fr. 25'000.-
 - Finances, défense et population, gestion des déchets (*M. Martin Fehr*)
 - Benne à verre avec concasseur Fr. 28'000.-
4. Informations communales.
5. Divers.

Ouverture

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 42 du 27 novembre 2013 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 11 novembre 2013 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Stéphanie Willemin. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

2. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2014, la quotité d'impôts et les taxes communales

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

L'assemblée communale de ce jour sera appelée à se prononcer concernant le budget 2014, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

Entrée en matière : acceptée

Budget 2014

La récapitulation générale du budget 2014 se présente comme suit :

	Budget 2014	Budget 2013	Evolution
Autorités, administration générale	822'440	769'200	53'240
Travaux publics	362'060	358'970	3'090
Police, protection civile	42'600	49'600	-7'000
Hygiène publique	340	-	340
Instruction, culture, sports	3'199'647	3'130'490	69'157
Action sociale	1'692'500	1'486'579	205'921
Economie publique	68'450	87'050	-18'600
Finances	588'020	660'570	-72'550
Impositions	6'606'910	6'500'422	106'488
Service communaux	1'805'000	1'744'500	60'500
Total des charges :	11'411'070	11'795'422	-384'352
Total des revenus :	11'241'923	11'753'385	-511462
EXCEDENT DE CHARGES	169'147	42'037	127'110

Discussion :

Jecker Roland : *estime que le montant de Fr. 98'100.- attribué au fond de réserve du service des eaux est assez élevé. Ce montant provient-t-il de la consommation élevée de l'A16 ou du fait que les taxes facturées aux citoyens sont trop élevées ?*

M. Vincent Scherrer signale que le Conseil communal a consenti à une augmentation du prix de l'eau dans le but de constituer une réserve en vue de la réfection de la traversée du village car l'assainissement de la conduite d'eau potable sera relativement onéreux. Il en est d'ailleurs de même pour la conduite d'évacuation des eaux usées. Ces travaux sont prévus en 2017 au plus tôt.

Jecker Roland : *constate que l'excédent de charges annoncé par le budget correspond à la diminution des rentrées fiscales. Le Conseil communal ne devrait-il pas adapter la quotité d'impôts ? Une augmentation des rentrées fiscales est prévue, certainement en raison de l'arrivée de nouveaux habitants mais il demande à l'Autorité communale de se pencher sur cette proposition.*

Le Conseil communal a abordé cette possibilité mais a décidé d'y surseoir. Différents projets sont à l'étude pour les années à venir et il est préféré de procéder une augmentation unique de la quotité tenant compte de la globalité des investissements à consentir.

M. Martin Fehr communique différentes informations comptables pour expliquer le déficit du budget 2014 qui émanent d'un calcul de la marge d'autofinancement (cash-flow). Les chiffres ci-dessous démontrent la situation :

	Budget 2014
EXCEDENT DE CHARGES	169'147
+ AMORTISSEMENTS COMPTABLES	539'200
+ ATTRIBUTIONS AUX FONDS	304'760
- PRELEVEMENTS DES FONDS	18'000
+ PROVISIONS	12'000
= CASH-FLOW	668'813
- REMBOURSEMENTS DE DETTES	443'700
- INVESTISSEMENTS PREVUS	52'000

Taxes communales

En ce qui concerne les taxes communales, les adaptations suivantes sont proposées :

- *Service des eaux* :
Fourniture d'eau Fr. 2.80 m³ + TVA (selon décision 2011)
- *Service des canalisations et épuration des eaux* :
Taxe Fr. 1.40 m³ + TVA (selon décision 2011)
- *Taxe d'entretien des chemins vicinaux* :
Taxe Fr. 15.- par hectare (selon décision prise lors de la dissolution du SAF)

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité le budget 2014, la quotité d'impôts ainsi que les taxes communales.

M. le Président remercie M. Martin Fehr, le Conseil communal, le personnel de la caisse communale ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

3. Discuter et voter les crédits dans le cadre du budget d'investissement

Transports et Energie

Parc informatique de l'administration communale – Fr. 25'000.-

Rapporteur : M. Joël Burkhalter, conseiller communal

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale le vote d'un crédit de Fr. 25'000.- pour le remplacement du parc informatique communal.

Entrée en matière : acceptée

Le matériel informatique de l'administration communale est à bout de souffle et ne permet plus de faire fonctionner les logiciels en place convenablement. Les collaborateurs-trices administratifs ne

peuvent plus réaliser leur travail de manière optimale en raison de problèmes rencontrés régulièrement.

La demande soumise ce jour à l'assemblée est similaire à celle présentée il y a quatre ans mais le problème informatique est récurrent et nous sommes aujourd'hui devant un vieillissement normal des appareils. Ces ordinateurs sont des appareils professionnels qui sont utilisés quotidiennement durant toute l'année.

Ce projet englobe donc des postes informatiques, la mise à jour nécessaire des logiciels ainsi que l'acquisition de tablettes informatique pour les membres du Conseil communal. Ces appareils permettront de réduire les impressions et d'accéder facilement aux documents utiles pour la réalisation du travail.

Le Conseil communal sollicite l'assemblée communale pour l'octroi d'un crédit de Fr. 25'000.- et l'obtention de la compétence pour sa consolidation au terme du projet.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Finances, défense et population, gestion des déchets

Benne à verre avec concasseur – Fr. 28'000.-

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

Un bilan concluant a été tiré après quelques mois d'utilisation de la benne à verre à concasseur. Pour cette raison, le Conseil communal a décidé d'acquérir une seconde benne.

Ce système engendre une diminution des coûts de transport car elles peuvent contenir jusqu'à plus de 5'000 kilos de verre contre un maximum de 4'000 précédemment.

De plus, le concassage automatique du verre répond aux exigences pour son recyclage et libère le collaborateur service de voirie en charge du broyage pour d'autres tâches.

Le coût de cette benne est de Fr. 28'000.- dont à déduire une subvention de 50% octroyée par Vetroswiss.

Discussion : -

Décision :

Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte à l'unanimité cet objet.

Pour conclure, M. Martin Fehr expose les différents investissements prévus pour l'année 2014 :

NATURE DU PROJET POUR RAPPEL / POUR INFO	COÛT
ECOLE SECONDAIRE, PEINTURE FACADES, ISOLATION THERMIQUE (sera voté par les urnes)	Fr. 325'000
BALAYEUSE (voté lors de l'assemblée du 11.11.2013)	Fr. 150'000
GAZ – LOTISSEMENT RTE DE VICQUES (crédit à voter lors d'une prochaine assemblée communale)	Fr. 145'000

TOTAL	Fr. 870'000
-------	-------------

4. Informations communales

M. le Maire communique différentes information aux citoyens présents :

Budget 2014

M. Gérard Métille remercie M. Martin Fehr, le personnel de la caisse communale ainsi que la commission des finances qui ont travaillé sur ce dossier et remercie l'assemblée communale de la confiance témoignée par l'approbation de ce dossier.

Evolution de la population

Pour revenir à la question précédemment posée, M. le Maire confirme qu'une incidence au niveau fiscale est effectivement attendue par rapport à l'arrivée de nouveaux habitants. Au 31 décembre 2012 notre commune comptait 2591 habitants et qu'à ce jour nous avons 2'678 habitants.

Administration communale

Les bureaux de l'administration communale seront fermés comme suit durant les fêtes de fin d'année : du vendredi 20 décembre 2013 à 17h au dimanche 5 janvier 2014. Les numéros d'urgence sont prévus en cas de nécessité.

Bilan 2013 / Projets 2014

M. le Maire relate les différents dossiers exécutés durant l'année écoulée au niveau communal :

- *Eclairage public dernière étape*
- *Reprise de l'éclairage public de Choindez*
- *PAL réalisation et approbation par le Gouvernement* : ce dossier a été approuvé par le Canton en date du 3 décembre courant
- *Canalisation Champs Mérat*
- *Achat du véhicule d'intervention des pompiers (camion tonne pompe)* : l'inauguration est prévue en mars ou avril
- *Revalorisation des bâtiments communaux plan comptable*
- *Fusion de communes continuer le processus* : il sera pris connaissance des prises de position des communes demain soir et la suite du projet sera définie. Comme signalé précédemment, le Conseil communal a décidé de poursuivre le projet
- *Développement des terrains sur la Farrère* : les travaux de construction du sixième bâtiment débiteront tout prochainement
- *Agrandissement de la crèche UAPE*
- *Réfection des sanitaires de l'école primaire et création de classes de soutien*

Les différents projets qui seront étudiés l'an prochain sont également énumérés

- *Berges de la Birse projet global*
- *Carte des dangers naturels Choindez* : le projet définitif nous a été remis la semaine dernière par l'Office cantonal de l'Environnement et le coût des mesures à mettre en place a été largement revu à la baisse. Un montant de Fr. 300'000.- dont à déduire d'importantes subventions a été calculé au lieu de plus de Fr. 6'000'000.- précédemment.
- *Résidence Clos Brechon 2ème bâtiment* : une société a manifesté de l'intérêt pour réaliser un deuxième bâtiment pour personnes âgées dans le secteur
- *Inauguration de la crèche UAPE* : prévue à fin février

- *Plan Spécial les Quérattes et route de Vicques* : sera soumis à l'assemblée communale en début d'année
- *Piste cyclable Courrendlin – Châtillon* : en cours de construction
- *Isolation thermique et peinture école secondaire*
- *Terrain de football* : les tractations avec le propriétaire du terrain de football sont en cours
- *Travaux de la CEP*

Remerciements

En conclusion, M. le Maire remercie les membres du Conseil communal pour l'excellent travail et la bonne ambiance qui y règne ainsi que les membres des commissions communales. Il adresse un merci particulier au personnel communal qui effectue un énorme travail de très bonne qualité.

Il adresse encore aux citoyens présents ainsi qu'à leurs familles ses meilleurs vœux pour la nouvelle année ainsi qu'une bonne santé.

5. Divers

Schaller Maxime :

Réside à la route de Delémont 31, bâtiment couplé avec l'immeuble route de Delémont 33. D'importants problèmes concernant des dépôts de déchets aux alentours des bâtiments existent, situation qui est connue de la Municipalité. De nombreux habitants migrants résident dans ces bâtiments. La gérance des immeubles, saisie de cette affaire, a informé les locataires qu'elle procéderait au nettoyage nécessaire mais que les frais seraient mis à leur charge. M. Schaller souhaite savoir s'il se confirme que des migrants résident dans ces immeubles ? Quelle institution en est responsable ? Quelle solution peut-on trouver pour remédier à ces problèmes ?

Il est confirmé que des migrants gérés par l'AJAM résident dans ces bâtiments. Les sacs non-taxés ne sont pas ramassés. Les propriétaires ont été invités à informer leurs locataires mais nous ne disposons actuellement d'aucune solution. Dans le secteur Magro, une société de surveillance a été mandatée pour contrôler le site et remédier à ces problèmes. M. le Maire propose de remettre à ces citoyens un document informatif aux citoyens migrants pour les informer concernant les déchets et va reprendre ce dossier pour tenter de régler ce problème.

Gigon Romain :

A-t-on des nouvelles concernant l'évolution du dossier du centre commercial Magro ?

M. le Maire ne peut pas divulguer d'informations à ce sujet mais confirme que les choses bougent favorablement.

Clôture

La parole n'était plus demandée, M. le Président remercie à son tour le Conseil communal ainsi que le personnel communal pour la qualité du travail effectué et leur disponibilité dans le cadre de leurs fonctions respectives. Il remercie également les personnes régulièrement présentes aux assemblées pour l'intérêt porté à la chose publique. Il souhaite à chacun-e de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne année 2014.

La séance est levée à 20h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La secrétaire :

F. Périat

S. Willemin